



Municipalité de  
**Saint-David**

*AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ*

*AVIS PUBLIC*

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 582-2018 établissant les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2017 de certains cours d'eau.

Ce règlement a pour objet de décréter les taux des taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2017 de certains cours d'eau.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 13 février 2018, jour de sa publication.

**Donné à Saint-David, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille dix-huit.**

**Sylvie Letendre, gma  
directrice générale et secrétaire-trésorière**